

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-deux le vendredi 8 avril à dix-huit heures
En exercice : 11 trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de
Présents : 9 Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
Votants : 11 ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la
Absents : 2 présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022_D09 : Délibération portant adhésion aux missions
Le 1 avril 2022 facultatives du centre de gestion du Tarn.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL
Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET
Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent :

Absent donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à AUSSILLOU Pierre.
RAYSSEGUIER Christian donne procuration à CABROL Jacqueline.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique au conseil municipal que le Centre de gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

le conseil en organisation

le conseil en mobilité professionnelle

le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines.

l'aide à l'archivage

l'aide au recrutement

l'interim territorial

la psychologie au travail

la prévention de risques professionnels

l'étude des droits à allocation chômage

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 voix contre :

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn jointe en annexe.

ARTICLE 2 :

D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

Fait à Boissezon le 8 avril 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
transmission à la sous- Municipal.

préfecture

Le 11 avril 2022

Fait à Boissezon

Le 11 avril 2022

Le Maire, Jacqueline CABROL.